



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des buralistes en France

Question écrite n° 11111

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de la ville et du logement sur la situation préoccupante que connaissent les buralistes en France, confrontés à une hausse importante de la contrebande et du commerce illicite de tabac. Selon les professionnels du secteur, la multiplication des réseaux illégaux fragilise l'activité économique des 22 000 buralistes du territoire, qui jouent pourtant un rôle essentiel de proximité dans nos communes et qui sont des partenaires de l'État dans la distribution de nombreux services publics (paiement de proximité, timbres fiscaux etc.). La prolifération de points de vente illégaux et la circulation croissante de tabac de contrebande entraînent une perte significative de revenus pour ces commerces, tout en privant l'État de recettes fiscales. Malgré les efforts engagés ces dernières années pour renforcer les contrôles et lutter contre ces filières, les professionnels estiment que les moyens demeurent insuffisants au regard de l'ampleur du phénomène, qui met en péril la pérennité du réseau des buralistes, en particulier dans les zones rurales et les quartiers populaires. Elle souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour protéger les buralistes en intensifiant la lutte contre le commerce illicite de tabac.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11111

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Ville et Logement](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2025](#), page 9462